



Lamotte-Beuvron

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira **en Mairie,**

Jeudi 21 juillet 2022 à 08h00

Affiché le 15 juillet 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2022,
2. Retrait de délégations,
3. Modification du nombre d'adjoints.

Pascal BIOULAC
Maire,

